

**Compte rendu du conseil de quartier – quartier du Parc Sud**  
**Mercredi 15 décembre 2021 à 19h**  
**Salle de quartier Jacques-Decour**

Conseil de Quartier animé par Ousman Diaby, adjoint au maire en charge du Quartier Parc Sud.

En présence de :

Mérimè FAKED, Conseillère déléguée au Handicap,

Gilles GAUCHÉ-CAZALIS, adjoint au maire délégué à l'espace public.

Des membres du conseil citoyen.

Vous trouverez ci-dessous :

Une synthèse des différents échanges et les réponses aux questions posées lors du conseil de quartier, qui n'ont pas pu être traitées en direct.

La présentation est disponible sur le site de la ville : <https://www.nanterre.fr/552-conseil-de-quartier-et-reunion-publique.htm>

**Introduction :**

Ousman DIABY, adjoint au maire en charge du Quartier Parc Sud introduit la réunion en précisant qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> conseil de quartier en présentiel mais que pour permettre le maintien de la démocratie participative en cette période de crise sanitaire, les conseils de quartier se sont aussi adapter en prenant des formes variées (telle que celle d'une émission de radio en janvier 2021)

Et annonce l'ordre du jour :

- Point sur le stationnement
- Etat d'avancement du projet de renouvellement urbain (les chantiers dans le cadre du PRUS sur le quartier, la Cité éducative, le quartier du Parc Sud lauréat de Quartiers Fertiles)
- Présentation du Conseil citoyen par ses membres
- Paroles aux habitants

**1. Stratégie de stationnement**

Présentation par Gilles Gauché-Cazalis, maire-adjoint à l'espace public. : <https://www.nanterre.fr/552-conseil-de-quartier-et-reunion-publique.htm>

Les deux poches de stationnement devant le centre commercial des Fontenelles seront mises en stationnement réglementé payant, zone rouge, à l'ouverture d'ALDI pour assurer une rotation commerciale.

Le stationnement sera payant sur une partie de la voirie, de 9h à 12h, et de 14h à 18h.

En zone rouge : Stationnement payant limité à 2h - Stationnement résidentiel non autorisé.

<https://www.nanterre.fr/2403-sur-voirie.htm>

Il sera possible de réaliser un bilan partagé de cette stratégie de stationnement réglementé dans 6 mois à 1 an.

En accompagnement de l'instauration du stationnement réglementé, des actions seront menées par les bailleurs, notamment, dans la mesure du possible l'ouverture d'un étage du parking situé au 27 rue de la Paix.

Pour disposer de places de parking situées au 71 rue des Fontenelle et au 105 avenue Picasso, les habitants intéressés sont invités à aller voir le gardien au 71 rue des Fontenelles ou à s'adresser : <https://www.hautsdeSeinehabitat.fr/demande-d-information-parking>

### **Concernant la réglementation des autres voies :**

Courant 2022, au vu du retour d'expérience sur la mise en stationnement des abords du centre commercial, sera étudié le stationnement payant sur l'avenue Picasso entre les rues Millet et Rosiers

- 135 places concernées
  - Zone jaune (demi-journée) pour les visiteurs du quartier, usagers des services publics... (section déjà payante entre Liberté et Millet), non payante le samedi.
- Ce travail sera mené en concertation avec les habitants.

Sur le quartier, les parkings souterrains des bailleurs disposent de 246 places libres non louées dont le tarif oscille entre 37 et 45 euros/mois.

Pour rendre ces parkings attractifs, il faut également les sécuriser : ce travail est mené avec et par les bailleurs et est une priorité pour la Ville.

### **Question sur le devenir du Parking des Rosiers ?**

La résidentialisation de ce parking est prévue par Nanterre Coop Habitat avec un début des travaux courant 2022.

### **Question sur la tarification homogène des parkings en ouvrage :**

La volonté de la ville est d'aller vers une convergence des tarifs, inférieurs à 50 €. Les tarifs des places de stationnement payantes dans les parkings des bailleurs oscillent donc entre 37 et 48 € par mois. Il y a donc bien une offre homogène sur le territoire de Nanterre.

**Question sur les zones vertes « résidentielles » :** j'ai une place de parking en souterrain, j'ai une 2<sup>ème</sup> voiture, est ce que j'aurai 1 macaron pour stationner en extérieur ?

Réponse : la règle appliquée est 1 macaron par foyer si pas de place de parking dans l'immeuble.

Pour en bénéficier, il faut nécessairement :

- Être domicilié dans une rue réglementée en zone verte,
- Ne pas disposer de parking particulier.

Info sur le site : <https://www.nanterre.fr/3676-macaron-residents.htm>

**Question au sujet des places PMR :** il a été constaté par les habitants qu'il manquait de places PMR sur le Quartier.

Il a été rappelé que la ville appliquait l'arrêté du 1er août 2006 qui précise qu'il faut avoir au minimum 2 % du nombre total de places prévues pour le public. Mais il est possible de faire plus. Une attention particulière va être menée sur ce sujet par la Ville.

**Qu'en est-il pour les parkings en ouvrage ? Peuvent-elles être gratuites ?**

Il n'y a pas de réglementation de non exonération des places de PMR pour les parkings privés en ouvrages des bailleurs. Cette proposition est à étudier par les conseils d'administration.

## **2. Etat d'avancement du projet de renouvellement urbain**

Présentation par Elsa TOUATY, Directrice de projets ANRU, ville de Nanterre.

### **Remarque des habitants :**

Il manque des bancs supplémentaires place d'Alger et quelques poubelles : ⇒ il est prévu d'en rajouter.

### **Questions :**

Le collège intercommunal ? L'entrée du groupe scolaire se fera côté locaux d'Emmaüs / l'entrée du collège se fera coté Watford (intersection rues DECOUR / des Rosiers)

**Devenir du collège Gallois ?** Il n'y a pas encore de projet.

## **3. Présentation du conseil citoyen :**

Le Conseil citoyen a pour principales missions de :

- Participer au suivi du contrat de ville : Le CC est invité et partie prenante sur toutes les thématiques du Contrat de Ville (renouvellement urbain et cadre de vie) et sur chacune de ses étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation) et participe aux instances de pilotage du contrat de ville.
- Favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- Faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes

## **Photo**

## **4. Paroles aux habitants**

### **Question de cadre de vie :**

Ces questions seront traitées dans le cadre de la Gestion urbaine et sociale de proximité.

*Rue de la paix : véhicules ventouses*

*Rue des Fontnelles : stationnement dangereux*

*Allée Fernand Léger : les véhicules d'urgence n'utilisent pas les allées pompiers dédiées*

**Question : accessibilités des ERP aux personnes en situation de handicap dans les établissements de la ville ?**

Ousman DIABY clôt le conseil de quartier en remerciant les participants et en leur donnant rendez-vous pour de prochaines réunions publiques sur le quartier.